



Jean-Luc PÉRAT - Député de la 24ème circonscription du Nord



PORTE-VOIX

LES CANTONS :
Avesnes-sur-Helpe Nord,
Avesnes-sur-Helpe Sud,
Hautmont, Landrecies,
Solre-le-Château, Trélon.

N°0 - Juin 2008

Le journal de votre député



DOSSIER
Éducation/Insertion

L'AVENIR DE NOTRE JEUNESSE EN JEU



En Sambre-Avesnois, la mobilisation, dans les écoles, les collèges et les lycées, traduit un véritable malaise des enseignants, des élèves et de leurs parents face aux suppressions de poste, de filières, et aux fermetures de classes projetées dans la plupart des communes et des établissements.

«Ouvrir une école c'est fermer une prison.» Victor Hugo.

BAISSE DES MOYENS POUR L'ÉDUCATION

Le Gouvernement prévoit de supprimer 11 200 postes dans l'éducation Nationale, dont 8 800 dans les collèges et les lycées, à la rentrée de septembre prochain. **Dans notre académie, 687 postes d'enseignants sont ainsi menacés auxquels il faut ajouter 29 postes administratifs et 35 de surveillants.**

Pourtant, la baisse des effectifs, invoquée pour légitimer ces suppressions, n'explique pas leur ampleur. En effet, avec un recul de 1,86% du nombre d'élèves scolarisés, ce sont 2,54% des postes existants qui seraient ainsi supprimés.

En tant que député, mais aussi comme élu local, Jean-Luc Pérat s'oppose à cette remise en cause de l'école pour tous et de l'égalité des chances.

Le 31 janvier, en soutien à la mobilisation des enseignants du secondaire, notamment ceux du lycée Jessé de Forest d'Avesnes-sur-Helpe, il écrit à Monsieur Bernard Dubreuil, Recteur de l'Académie de Lille pour lui signifier son inquiétude et son incompréhension devant «la suppression de sections entières d'enseignement qui, loin d'être en perte de vitesse tant au niveau de leur effectif que de leur pertinence économique, sont au contraire des axes forts de développement présent et futur». Il se propose de le rencontrer pour réfléchir à une architecture cohérente d'ensei-

gnement au niveau de notre bassin de vie et émet l'idée de la tenue d'assises de l'enseignement en Sambre-Avesnois. A ce jour, ces propositions sont restées sans réponse...

Le 3 mars, c'est au Premier Ministre, François Fillon, qu'il écrit le choc reçu à l'annonce de la fermeture de 3 classes dans les écoles publiques d'Anor. «Nous avons tout misé sur l'école parce que nous voulons croire en notre jeunesse et en son avenir. Nous avons mobilisé l'énergie, la volonté pour mettre l'enfant au cœur de notre dispositif afin de permettre à chacun d'entre eux de se réaliser et de s'épanouir. (...) nous voulons redonner la fierté à notre population qui, aujourd'hui, se sent rejetée par l'Etat...».

→ Suite page 2

L'ÉDITO

“ Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Après un an à votre service comme député, j'ai souhaité vous retrouver par le biais de ce journal. Il m'est apparu en effet important, au-delà des articles de presse, des permanences, des rencontres, de venir chez vous, **vous rendre compte de mon activité parlementaire, à la fois à Paris et en circonscription.**

Au cours de ces douze derniers mois, le Président de la République, le Gouvernement, soutenus par l'UMP et le Nouveau Centre, ont engagé une **politique clientéliste en accordant quelques 15 milliards d'euros de cadeaux fiscaux, le fameux «paquet fiscal», à une minorité, les plus riches de nos concitoyens.** Les résultats ne se sont pas faits attendre car aujourd'hui les familles les plus modestes deviennent les premières victimes de ce libéralisme exacerbé.

Devant les promesses alléchantes du «candidat du pouvoir d'achat», beaucoup de français se sentent bernés. Le «travailler plus pour gagner plus» reste une illusion pour les salariés qui espéraient voir leur rémunération augmenter en faisant des heures supplémentaires.

Quant aux mesures injustes modifiant les critères d'attribution des allocations familiales, diminuant le pouvoir d'achat des retraités, ou instaurant les franchises médicales, elles viennent s'ajouter à la hausse des prix alimentaires, du coût des carburants et de l'énergie pour vous toucher de plein fouet dans votre quotidien et provoquer l'inquiétude et le mécontentement général.

Malgré les propositions concrètes du groupe socialiste, radical et citoyen, le Gouvernement, et la Droite en général, restent sourds à vos attentes. Au lieu de préparer l'avenir, l'Etat se désengage et renonce à toutes ses responsabilités. **Après la justice, c'est au tour de l'éducation, de l'insertion et de la santé d'être sévèrement touchées.**

Malgré tout cela **notre arrondissement d'Avesnes veut croire en son avenir** et je donnerai toute mon énergie pour relever ce challenge.

Je vous invite à la lecture de ce numéro 0 en vous donnant également rendez-vous sur mon site www.perat.fr.

Restant à votre disposition, à votre écoute, à votre service. Avec toute ma sympathie.

Jean-Luc PÉRAT

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.perat.fr

> AGENDA > NEWSLETTER > ACTUALITÉS > ACTIONS
> LES COMMUNES > FORUM / DÉBAT > VOS DROITS > ...

→ Aujourd'hui, alors que le rectorat aurait renoncé à deux de ces suppressions, la mobilisation continue pour les autres classes menacées à Anor, Fourmies, Glageon...

Le 12 avril, il s'adresse au **Ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos**, pour lui rappeler que «*son devoir est de défendre l'école de la République et d'entendre tous les partenaires de la communauté éducative pour assurer la réussite de tous les élèves*», et il ajoute : «*Ce n'est malheureusement pas la voie que vous empruntez*».

L'enseignement agricole est lui également touché. Un plan pluriannuel prévoit en effet une baisse des heures allouées aux enseignants de 3% par an entre 2008 et 2012. D'ailleurs les Directions Régionales de l'Agriculture et des forêts projettent la fermeture d'un tiers des classes de 4ème. Les classes de 3ème et la filière scientifique semblent également menacées.

Jean-Luc Pérat a prévenu le **Ministre de l'Agriculture, Michel Barnier**, que «*face aux grandes mutations que connaît actuellement le monde agricole (mondialisation, maîtrise des risques environnementaux, financiers et technologiques, besoin constant d'accroître productivité et qualité) la promotion et le développement d'un enseignement de qualité, capable de former des professionnels de pointe, entrepreneurs du vivant, est, plus que jamais, un enjeu majeur tant écono-*

mique que de société». Le Ministre a promis d'affiner les baisses de moyens prévues, région par région, en limitant les fermetures de classes au maximum. Cependant la vigilance reste de mise.

Face à cette politique de démantèlement programmé de l'école de la République, Jean-Luc Pérat et l'ensemble des députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche rappellent leur attachement au service public de l'éducation nationale.

BAISSE DES CONTRATS AIDÉS POUR L'INSERTION

Pour celles et ceux qui, sortis trop tôt du système scolaire ou victimes d'un «accident» professionnel (perte d'emploi, maladie,...), sont contraints d'avoir recours au dispositif des contrats aidés pour se réinsérer, acquérir une nouvelle qualification et progresser vers l'accès à un emploi stable, l'avenir s'assombrit également.

En effet, **le Gouvernement a décidé de réduire de 30% le nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand** (collectivités locales, établissements publics d'enseignement ou de santé, associations).

De ce fait, **plusieurs milliers d'hommes et de femmes de notre région ne peuvent plus bénéficier du parcours de qualification sociale et professionnelle** offert par ces dispositifs.

Plus grave encore, **des centaines de personnes dans notre département ont été informées du non renouvellement de leur contrat à expiration**. Certaines, n'ayant pas suffisamment cotisé pour



bénéficier des allocations chômage, devront demander directement le RMI bien qu'elles se soient investies totalement dans leur emploi.

Alerté fin décembre par Jean-Luc Pérat sur «*ce nouveau renoncement de l'État à ses engagements vis à vis d'une catégorie de populations parmi les plus fragiles*», le **Premier Ministre, François Fillon**, a légitimé cette baisse par les perspectives, selon lui, encourageantes d'évolution du marché du travail.

Lorsque l'on sait que la baisse relative du chômage s'explique par le départ progressif à la retraite de la génération du «baby boom» et non par des créations massives d'emplois, qui sont d'ailleurs en recul par rapport à 2007, cette explication n'est guère satisfaisante.

Sur proposition de Jean-Luc Pérat, 16 communes* de la circonscription ont voté une motion rappelant au Gouver-

nement leur attachement au dispositif des contrats aidés et demandent la mise en place rapide d'un dispositif pérenne permettant d'une part au secteur non marchand de pourvoir à l'ensemble de ses besoins stables d'emplois, et d'autre part de proposer aux personnes en difficultés un réel parcours d'insertion.

Le groupe Socialiste a demandé au Gouvernement qu'il accorde aux territoires en difficulté, comme l'arrondissement d'Avesnes, des moyens spécifiques d'accompagnement.

Par Sébastien HAUSEMONT

* Anor, Aibes, Baives, Beaufort-sur-Sambre, Beugnies, Cousoire, Dompierre-sur-Helpe, Etroeuingt, Glageon, Hestrud, Neuf-Mesnil, Ohain, Prisches, Saint-Rémy-du-Nord, Solre-le-Château, Wallers-en-Fagne.

À PROPOS...



Philippe LETY
Conseiller général
de Solre-le-Château

VALJOLY : NAISSANCE DE LA STATION TOURISTIQUE DU NORD

Développer le Sud du Département est une volonté affirmée du Conseil Général du Nord présidé par Bernard Derosier. L'aménagement d'une station touristique au ValJoly est donc un enjeu stratégique pour le Département.

Une station touristique en Avesnois

Le Parc Départemental du ValJoly cède la place à une nouvelle station touristique à compter du 27 juin 2008. Cette station, ouverte toute l'année et qui comptera près de 2000 lits à l'horizon de 2010, est destinée à accueillir en séjour une nouvelle clientèle située à environ deux heures de route (6 millions d'habitants). Elle permettra également d'offrir sa large gamme d'activités et de services à toute la population locale et notamment ses restaurants, ses commerces et son centre aquatique baptisé « AQUATICA » qui en est l'équipement phare.

Un outil de développement touristique

La station touristique du ValJoly a également l'ambition de devenir une porte d'entrée touristique majeure du Département du Nord et le projet de participer au développement touristique de l'Avesnois en renforçant son attractivité.

En contribuant à accroître le partenariat entre tous les acteurs touristiques du terroir du ValJoly, la station deviendra un pôle générateur de retombées économiques et sociales. Près de 150 emplois sont prévus dans la station à l'horizon 2010 (60 % créés par le syndicat mixte et 40 % créés par les opérateurs privés). Enfin le chiffre d'affaires du site passera de 1,2 à 8 millions d'euros.

Montage économique public-privé partagé

Le financement de cette station a été pris en charge à parts sensiblement égales par des opérateurs privés (promoteur, exploitants commerciaux) et les partenaires publics (Europe, Etat, Région, Département, syndicat mixte du ValJoly). Le montant des investissements s'est élevé à près de 62 millions d'euros.

Le futur centre aquatique «Aquatica» de ValJoly.



Ça m'intéresse !

GRATIFICATION DES STAGIAIRES : UNE MESURE JUSTE À SÉCURISER

Suite au décret du 31 janvier 2008 prévoyant une gratification obligatoire des stagiaires de plus de 3 mois, des établissements associatifs suspendent ou annulent les stages prévus faute de budgets. Or, sans stage, les étudiants des filières basées sur l'alternance ne peuvent pas valider leur diplôme.

Devant cette situation préoccupante, Jean-Luc Pérat a soutenu auprès du Ministre du Travail les revendications des étudiants :

- le déblocage de fonds par les pouvoirs publics,
- le versement de la gratification par le biais des centres de formation,
- l'extension aux établissements publics administratifs qui ne sont pas, à ce jour, concernés par le décret.

Le Ministre s'est engagé sur le financement des gratifications dans les structures dépendant de l'Etat.



**EN DIRECT
DE L'ASSEMBLÉE**

3 QUESTIONS À JEAN-LUC PÉRAT SUR SON RÔLE DE DÉPUTÉ



Il y a juste 1 an, vous avez été élu député de la 24ème circonscription. Comment avez-vous vécu votre arrivée à l'Assemblée ?

Ce fut un grand moment partagé entre un sentiment de fierté de représenter ma circonscription et ses habitants et l'émotion d'entrer dans un lieu symbolique riche d'histoire et de grandes décisions.

Marcel Dehoux, ancien député, a tenu à m'accompagner pour mes premiers pas et je lui en suis reconnaissant. Il m'a fallu ensuite regarder, découvrir, questionner, m'appuyer sur les députés comme Christian Bataille, Patrick Roy... pour cheminer dans les différents méandres de l'Assemblée nationale. Les débuts de prise de fonction furent un peu difficiles car n'ayant pas véritablement de lieu précis d'installation (bureau, hébergement). A partir de janvier, les conditions se sont régularisées avec la mise à disposition d'un bureau équipé matériellement de tout le confort nécessaire et indispensable. Je tiens à mettre à l'honneur les personnels d'accueil, disponible en toute circonstance, ainsi que les assistants du groupe SRC à l'Assemblée nationale.

Vos nouvelles fonctions ne vous éloignent-elles pas des habitants de votre circonscription ?

Le député a une fonction de législateur. Néanmoins, il est indispensable de rester en prise directe avec le terrain et notamment avec les Elus locaux et la population car je les représente à l'Assemblée. Je souhaite rester l' élu de proximité

que j'étais tout en m'investissant totalement dans ma nouvelle mission. Je m'efforce de continuer à répondre aux différentes attentes avec l'installation de ma permanence sur Avesnes, ouverte du lundi après-midi au samedi matin.

L'Assemblée Nationale est un lieu de travail mais aussi de débats parfois vifs. Comment cela se passe-t-il ?

L'organisation de l'Assemblée nationale permet de participer aux différents débats relatifs à la préparation des lois. Au sein des groupes de travail, des Commissions (au nombre de 6), du groupe politique SRC, chaque député peut se mobiliser, présenter des amendements, intervenir, faire des propositions, prendre en charge un dossier...

Dans l'hémicycle, les échanges sont parfois houleux, voire tendus notamment lors des questions au Gouvernement, comme sur des sujets sensibles : les OGM, la réforme des institutions, la carte judiciaire, les peines planchers, le code du travail, le service minimum, le paquet fiscal...



Comment ça marche ?

L'Assemblée nationale est l'une des deux assemblées qui, avec le Sénat, composent le Parlement français. Elle a été créée le 17 juin 1789, prenant ensuite des formes et des noms différents, reprenant son nom d'origine en 1946.

Les députés

L'Assemblée nationale compte 577 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans. Cette durée peut être réduite lorsque l'Assemblée est dissoute par le Président de la République (ce fut le cas en 1962, 1968, 1981, 1988 et 1997).

Les groupes politiques

Les députés appartiennent généralement à des groupes politiques, représentatifs des principaux partis politiques français.

Les commissions

Chaque député siège dans l'une des six commissions

permanentes. Elles étudient les projets et propositions de loi entrant dans leur champ de compétence avant leur discussion en séance.

Il peut également appartenir à une délégation ou à un office d'évaluation.

Les pouvoirs de l'Assemblée

Les pouvoirs de l'Assemblée nationale sont principalement de deux ordres : le vote de la loi et le contrôle du Gouvernement.

Le vote de la loi

En ce qui concerne le vote de la loi, si les deux assemblées ne tombent pas d'accord, l'Assemblée nationale peut l'emporter et avoir le dernier mot. Les lois constitutionnelles doivent d'abord être adoptées de manière identique par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis, à la majorité des trois cinquièmes, par l'ensemble des députés et des sénateurs réunis en Congrès à Versailles.

Le contrôle du Gouvernement

Le contrôle de l'action du Gouvernement s'exerce, au sein de chaque assemblée, par des débats sur des déclarations du Gouvernement, par des questions orales et écrites et par la création de commissions d'enquête ou de missions d'information.

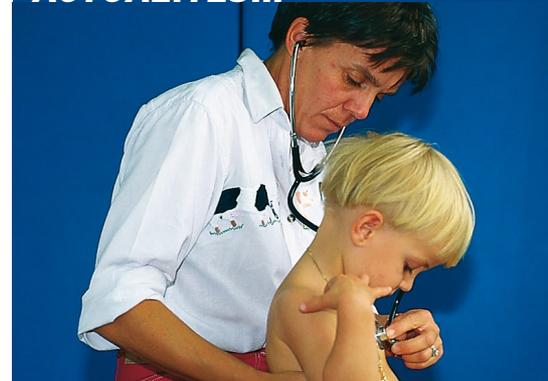
De plus, l'Assemblée nationale peut forcer le Gouvernement à démissionner, soit à l'occasion d'une déclaration de politique générale sur laquelle le Premier ministre demande un vote de confiance, soit à l'occasion du vote, à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale, d'une motion de censure déposée par le dixième des députés.

L'Assemblée nationale siège au Palais Bourbon, à Paris, sur la rive gauche de la Seine.

INFOS PRATIQUES

www.assemblee-nationale.fr

ACTUALITÉS...



FRANCHISES MÉDICALES : COUPABLE D'ÊTRE MALADE

Dans un courrier adressé à la Ministre de la Santé, Jean-Luc Pérat a souhaité faire part de son opposition à «*cette mesure injuste, inefficace et purement idéologique*». Pour le député de la Sambre-Avesnois, ces franchises sont de véritables taxes sur les malades. Elles symbolisent la politique menée par le Président de la République qui conduit à **démanteler peu à peu la solidarité nationale au détriment des plus faibles** (malades, demandeurs d'emploi, personnes âgées, jeunes,...). Il rappelle que seule la mobilisation de tous peut amener le Gouvernement à revoir sa copie.

«BOUCLIER FISCAL» : LES CHIFFRES D'UNE INJUSTICE

A la demande de Didier Migaud, Président socialiste de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, le Gouvernement vient de mettre à jour les résultats entre le 1er janvier 2007 et le 29 février 2008 de l'application du bouclier fiscal.

Pour mémoire, cette mesure phare du candidat Nicolas Sarkozy permet à un contribuable de plafonner à 60% de ses revenus les impositions dues au titre notamment de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de l'impôt de solidarité sur la fortune. **Ce mécanisme a conduit à restituer sur 2007 plus de 222 millions d'euros à 13 354 contribuables (moins de 0,04% des contribuables français), soit 16 600 € en moyenne par personne !**

Pour le Nord, 620 personnes ont reçu 15,6 millions d'euros, soit 25 188 € en moyenne.

A partir de 2008, le bouclier fiscal plafonnera les impositions non plus à 60% mais à 50% des revenus et prendra en compte la CSG et la CRDS versées.

Si les caisses de l'Etat sont vides, c'est que le Gouvernement les a sciemment vidées.

POUR LE DROIT DE PRODUIRE SANS OGM

Grâce au soutien du groupe socialiste, et à la faveur d'un nombre insuffisant de parlementaires UMP présents, l'amendement du député communiste André Chassaigne a été adopté par l'Assemblée nationale. Il limite la possibilité de culture des OGM, en précisant que ceux-ci «*ne peuvent être cultivés, commercialisés que dans le respect des écosystèmes locaux et des filières de production et commerciales qualifiées "sans OGM"*».

Les sénateurs de la majorité pro-OGM ont cependant largement réduit son impact en précisant que «*la définition du "sans OGM" se comprend par référence à la définition communautaire*». Cette définition n'existant pas, c'est le Gouvernement qui arrêtera, espèce par espèce, le seuil à ne pas dépasser.

Les députés socialistes, considérant que le texte final ne respecte par le principe de prudence, ont saisi le Conseil Constitutionnel.

UN DÉPUTÉ SUPPLÉANT DE TERRAIN



Conseiller Municipal à Hautmont, Frédéric Divina est aussi le suppléant de votre député Jean-Luc Pérat. Nous l'avons rencontré afin d'évoquer cette fonction.

Comment appréhendez-vous votre rôle de suppléant ?

Par notre élection de Juin 2007, les citoyens de notre circonscription m'ont confié la tâche d'être aux côtés de Jean-Luc Pérat afin que nous puissions être présents sur tout le territoire au service de tous.

Quels sont vos engagements ?

Mes engagements dans ce territoire sont ceux d'un citoyen qui n'accepte pas l'injustice et veut mettre toute son énergie au service de **valeurs fondamentales que sont en particulier l'égalité et la fraternité**. Personne n'est propriétaire de ces valeurs mais c'est au sein de la gauche que je me sens le mieux à même de les défendre.

Quelle est le rôle du suppléant sur le terrain ?

Au delà de représenter Jean-Luc Pérat lors des manifestations locales lorsqu'il est, par exemple, retenu à Paris, mon rôle est d'être un **relai entre les porteurs de projets et le député afin qu'il puisse les porter et les défendre au niveau national**.



SUR LE TERRAIN...

RN2 : UN AXE ROUTIER D'INTÉRÊT NATIONAL ET EUROPÉEN



Jean-Luc Pérat, mobilisé pour faire avancer ce dossier plus que trentenaire, milite pour cette alternative crédible de désenclavement du territoire.

Au lendemain du Grenelle de l'environnement et de ses conclusions, Jean-Luc Pérat trouve de nouvelles perspectives qui plaident pour l'accélération des travaux d'aménagement et de dédoublement de la Route Nationale 2.

Les conclusions du Grenelle de l'environnement sont claires : **«les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront limitées à la résolution des cas de sécurité et de congestion, d'intérêt local»**. Inutile de relire cette phrase, la RN2 répond en effet simultanément à ces trois conditions.

UN ENJEU MAJEUR : LA SÉCURITÉ

Nous le savons tous : la RN2 est l'une des routes les plus dangereuses et accidentogènes France. En effet, plus de 100 accidents, plus de 180 blessés et environ 30 tués y ont été comptabilisés entre 2000 et 2004 dans la traversée de la Sambre-Avesnois et l'Aisne. **Les chiffres progressent malheureusement au fil des années et l'augmentation du trafic ne plaide pas pour leur diminution**. C'est pourquoi Jean-Luc Pérat milite et s'emploie dans ses nouvelles fonctions à obtenir de réelles avancées significatives sur ce dossier. L'aménagement de la RN2 permettrait à n'en pas douter d'améliorer la sécurité des biens et des personnes. La prise en compte de l'aménagement de ce réseau routier par les services de l'Etat est pleinement justifiée aujourd'hui.

UNE ALTERNATIVE ROUTIÈRE CRÉDIBLE

Pour répondre aux problèmes d'engorgement de la métropole lilloise et la saturation de l'autoroute A1, l'Etat souhaitait la création de l'A24 (Amiens-Lille-Belgique). Ce dossier n'est pas complètement abandonné. Il nous faudra encore attendre quelques mois pour connaître

la décision définitive de l'Etat. Néanmoins, de nombreux arguments ne plaident plus aujourd'hui pour la poursuite de ce projet qui coûterait 4 fois plus cher que la mise à 2x2 voies de la RN2 pour un résultat peu significatif en terme de baisse de trafic.

La RN2 reliée au réseau routier belge est une véritable alternative porteuse d'avenir d'ambition.

Sérieusement, comment pourrait-on supporter un nouvel enterrement de ce dossier alors que tous les critères paraissent aujourd'hui réunis ?

L'INTÉRÊT LOCAL, FAUT-IL ENCORE LE DÉMONSTRER ?

Depuis quelques années les élus de l'Avesnois se sont enfin rassemblés pour parler d'une seule voix après de longs attermoiements de près de 30 ans. C'est un point très positif qu'il faut encore affirmer avec le soutien de la CCI et de l'ensemble des élus de l'arrondissement. L'intérêt local de ce dossier n'est plus à démontrer. **Les nombreuses difficultés économiques de notre territoire, la situation d'enclavement subie par la Sambre-Avesnois ainsi que par la Thiérache et la nécessité de prévoir l'accroissement des échanges justifient amplement ces aménagements ainsi qu'une véritable prise en charge de l'Etat.**

DES ACTIONS POUR CONVAINCRE

Suite à la relance de Jean-Luc Pérat des services de l'Etat par l'intermédiaire du Sous-Préfet, une réunion a eu lieu récemment. Il est nécessaire d'aller plus loin et de porter l'ambition commune au plus haut niveau. **Le député mobilisera donc toute son énergie, en ayant pour objectif de fédérer les élus de la Sambre-Avesnois et de la Thiérache à présenter et soutenir ce projet de désenclavement dans l'intérêt de tous.**

Par Samuel PECQUERIE

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE...

Jean-Luc Pérat DÉPUTÉ

58 ans, marié, 2 enfants.
Professeur d'éducation physique et sportive à Fourmies.
Elu depuis 1977,
Maire d'Anor de 1989 à 2008,
Conseiller Général du Canton de Trélon depuis 2001.
Mail : jean-luc@perat.fr

Frédéric Divina SUPPLÉANT

50 ans, marié, 2 enfants.
Professeur de physique à Maubeuge.
Conseiller Municipal à Hautmont depuis 1989.
Mail : frederic@fdivina.com



Vous souhaitez faire part d'un problème à votre député ? Vous voulez lui demander conseil, aide ou soutien ? N'hésitez pas à le contacter !

Sa permanence : 28, avenue de la gare à Avesnes-sur-Helpe (à côté du garage Mazda). **Son équipe vous y accueille le lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le samedi de 9h à 12h.** Jean-Luc Pérat vous y reçoit, sans rendez-vous, le samedi matin de 8h à 10h (sauf contre-temps). De plus, il organise des permanences périodiquement dans les différentes communes de la circonscription. Renseignez-vous auprès de la Permanence ou de votre mairie.

Depuis son élection en juin 2007, Jean-Luc Pérat et son équipe ont accueilli, écouté et accompagné 326 personnes. Elles étaient originaires des cantons de Trélon (36%), d'Avesnes (30%), d'Hautmont (10%), Landrecies (9%) ou de celui de Solre-le-Château (3%). Leurs demandes concernaient : une recherche d'emploi (22%), une aide sociale (16%), un litige (15%), un problème de logement (10%), de santé/handicap (6%). Le traitement de ces dossiers a généré 474 démarches (courriers ou appels téléphoniques). **Dans plus de 50% des cas, une solution favorable est trouvée.**

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.perat.fr

CONTACTS > Tél : 03 27 57 01 57 - Fax : 03 27 57 05 10
> Email : contact-depute@perat.fr